REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL – PATRIE

DECRET N° 2016/217 **DU** 28 AVR 2016
portant approbation des statuts de la Société de Presse et d'Editions du Cameroun.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu le décret n° 2016/216 du 28 AVR 2016 portant transformation de la Société de Presse et d'Editions du Cameroun en Société à Capital Public,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont approuvés, tels que joints en annexe du présent décret, les statuts de la Société de Presse et d'Editions du Cameroun (SOPECAM).

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 28 AVR 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA